

# Le chômage partiel pourrait encore coûter 10 milliards d'euros à l'État en 2021

Malgré l'amélioration progressive de la situation économique l'an prochain, de nombreuses entreprises continueront d'utiliser le dispositif de chômage partiel, pour un coût qui pourrait atteindre 10 milliards d'euros, estime l'OFCE dans une note publiée vendredi

---

Pour 2021, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) prévoit un rebond du produit intérieur brut (PIB) de 7,1%, après une récession de 9,5% cette année. Mais, si ce rebond peut paraître « *spectaculaire, il masque cependant des pertes d'activités encore importantes fin 2021* », prévient l'OFCE. Ainsi, au dernier trimestre de 2021, le PIB sera toujours 1,4% en dessous de son niveau d'avant crise, et ce malgré le plan de relance prévu par le gouvernement. Mais ce sera bien plus dans les secteurs, qui resteront contraints du fait du maintien de règles sanitaires, comme la restauration, les activités culturelles ou les commerces.

Ainsi, de nombreuses entreprises continueront de mobiliser le chômage partiel pour réduire leurs coûts tout en évitant de licencier leurs salariés. En volume, cela représenterait encore environ 900 millions d'heures d'activité partielle l'an prochain, pour « *un montant d'indemnisation de 10 milliards d'euros pris en charge par l'Etat et l'Unédic* », anticipe l'OFCE, après un total de près de 2700

heures cette année et près de 30 milliards d'euros mobilisés.

## Le chômage partiel, dispositif le plus coûteux de cette crise

La ministre du Travail Elisabeth Borne a d'ailleurs annoncé le maintien jusqu'à fin janvier des conditions actuelles d'indemnisation du chômage partiel. En particulier une prise en charge à 100% par l'État pour les secteurs les plus touchés par la crise. À ce stade, le gouvernement a budgété 6,5 milliards d'euros pour le chômage partiel l'an prochain. Ce dispositif, le plus coûteux pour les finances publiques depuis le début de la crise, a permis d'éviter une flambée encore plus grande du chômage cette année.

En 2020, l'emploi salarié se serait contracté de 790 000 emplois par rapport au dernier trimestre de 2019, selon l'OFCE, qui estime qu'on atteindra 793 000 suppressions d'emplois fin 2021, toujours par rapport au niveau d'avant-crise. En particulier, les faillites d'entreprises, contenues jusqu'ici par le soutien public, pourraient entraîner la destruction de 180 000 emplois l'an prochain. Ces suppressions d'emploi seraient plus nombreuses dans l'industrie, où les gains de productivité à en tirer sont les plus importants. Au total, fin 2021, le taux de chômage s'élèverait à 10,6%, après 9,5% fin 2020.